

- En vue de préserver le bien-être des chiots, **l'élevage se réserve le droit de refuser ou d'annuler une réservation en cours sans aucune justification**, dans ce cas, **les arrhes versées seront alors remboursées.**
- Le chiot devra quitter l'élevage à son **2ème mois** (sauf accord entre l'éleveur et sa nouvelle famille). L'acheteur aura alors un délai de 10 jours pour venir le chercher, à partir du//, (date de départ à convenir).
 - **Ce délai dépassé**, on considère que l'acheteur s'est retiré du contrat, **la vente sera alors annulée**, vos arrhes **ne seront pas remboursées** et le **chiot sera remis à la vente.**
- L'élevage les Joyaux des Ki'millacs certifie qu'au moment de la vente, le chiot est **en bonne santé, vermifugé (dronstop / vélox A),déparasité avec(frontline) vacciné et identifié par puce électronique.**
- Si pour une raison de santé du chiot indépendante de l'éleveur ce dernier **ne pouvait être vendu ou décède avant son départ** de l'élevage, les arrhes seront **intégralement remboursées**, ou **déduites sur une prochaine réservation** dans un délai de 6 à 12 mois. Le reste du règlement **devra être versé le jour du départ du chiot.**
- Nous vous rappelons que **le chiot reste la propriété de l'éleveur jusqu'au paiement intégrale de son prix**, conformément à *la loi du 12 Mai 1980.* Par conséquent, la **carte d'identification**, ainsi que **le contrat de vente** ne seront délivrés **qu'après paiement complet du chiot.**

Les termes et conditions de ce contrat sont acceptés par les deux parties sans qu'aucune contrainte n'ait été exercée. Fait en double exemplaire à GUIPRY le //.....

Lu et approuvé

Le vendeur

Lu et approuvé

L'acquéreur



Conditions :

- **Les arrhes** représentant une petite partie du prix du chiot, **valideront votre réservation et seront encaissables immédiatement**. Il est convenu que cette somme est reçue à titre d'arrhes et que, **si l'acquéreur renonce au contrat** pour quelque raison que ce soit, **il abandonne ses arrhes au vendeur**, conformément à l'article 1590 du Code Civil.
- ***Satisfait ou remboursé ? Peut-on rendre un chiot que l'on a acheté ?** Malgré toute l'attention que met tout éleveur sérieux au choix des personnes à qui il va confier un chiot, il peut arriver que l'acheteur veuille se défaire de l'animal qu'il vient d'acquérir.
 - Cela peut résulter de diverses **causes acceptables** (par exemple : un membre de la famille s'est révélé allergique aux poils de chien ou il s'est produit un brusque changement dans l'environnement familial (décès). (un justificatif sera demandé)
Le chiot sera alors repris à l'élevage (8 jours) après la vente en ayant eu un nouveau certificat de bonne santé établi par le vétérinaire **et le remboursement du chiot sera de 90% du prix initial**.
 - Pour toutes **autres causes de reprise** du chiot à l'élevage (dans un délai de 8 jours suivant la vente), **le chiot ne sera pas remboursé. le chiot pourra être accepté à l'élevage qu'avec un nouveau certificat de bonne santé établi par le vétérinaire de l'acheteur**.
 - **Je ne vend pas mes chiots pour reproduction**, (sauf entretien avec la future famille au préalable.)
 - Pour les propriétaires achetant un mâle : Les testicules qui sont en place le jour de la visite vétérinaire peuvent remonter suite à un choc psychologique ou autre.....
 - Les testicules non descendus le jour de la consultation vétérinaire peuvent descendre comme ne pas descendre. Il faudra l'intervention du vétérinaire. Je n'en suis pas responsable.
 - Tous les pères de vos chiots lof ou non lof dans mon élevage ont bien leurs testicules en place.
 - Je ne suis pas tenue responsable de la non descente des testicules de votre chiot
 - Je fais mon travail du mieux possible, vous avez un chiot épanoui et dont tous les soins et la socialisation ont été effectués avec beaucoup d'attention c'est pourquoi je n'accepterai aucune critique sur internet ou autres réseaux sociaux.
 - Je déposerai plainte pour ce genre d'accusation sur les réseaux, de même pour toute autre pathologie.
 - Médiateur de l'élevage : SNPCC

Le prix initial du chiot est pour compagnie (un chèque de caution (500€) qui correspond à l'acte médical de stérilisation ou castration (avant les 8 mois du chiot). Ce chèque vous sera demandé dès la réservation et restitué ou détruit en échange du certificat médical de l'intervention (attestant de la chirurgie) établi par votre vétérinaire.

Sans aucune nouvelle de votre part le chèque sera alors encaissé